



25 % des pensionnés reçoivent encore la fiche fiscale sur papier. Les 75 % restants ne doivent plus rien faire pour la déclaration d'impôts au niveau pension. (communiqué de presse Service Pensions – 03/05/22)

Cette année encore, la plupart des pensionnés complèteront facilement leur déclaration d'impôt. Le Service Pensions a communiqué les montants de pension directement au SPF Finances comme il le fait depuis plusieurs années. Les données sont alors préremplies pour les citoyens dans MyMinfin, Tax-on-web et dans les propositions de déclaration simplifiée. Seuls les pensionnés qui remplissent encore leur déclaration sur papier, et quelques autres exceptions, reçoivent leur fiche fiscale par la poste. Chaque pensionné retrouve sa fiche en version digitale sur mypension.be et dans l'eBox. Ceux qui souhaitent quand même recevoir une version papier peuvent bien sûr toujours la demander, 24 heures du 24, et 7 jours sur 7. Vous retrouvez toutes les infos sur www.fichefiscale.be.

75 % des pensionnés ne doivent plus transférer eux-mêmes leurs montants de pension au SPF Finances (simplification administrative)

1. Le **Service Pensions** envoie les montants de pension de chaque pensionné à **temps et correctement** au SPF Finances ;
2. Le **SPF Finances** utilise ces données lors de la **préparation** de la **déclaration d'impôts**.

Les données de pension sont donc **déjà remplies** dans :

- la proposition de déclaration simplifiée ;
- la déclaration via MyMinfin (Tax-on-web) ;
- et la déclaration qu'un collaborateur du SPF Finances remplit pour le pensionné.

Une **version papier** de la fiche fiscale est donc **superflue** dans la plupart des cas.

De plus, tous les pensionnés (100%) retrouvent leur fiche fiscale sur mypension.be, dans leur eBox et dans MyMinfin. Si le pensionné a encodé son adresse mail, il recevra un e-mail de notification de mypension.be ou/et eBox.

25 % des pensionnés reçoivent encore une version papier (uniquement ceux qui ont vraiment besoin d'une version papier)

Durant le mois d'avril, nous avons envoyé **une version papier** :

- aux pensionnés qui habitent à l'**étranger** ;
- aux pensionnés qui remplissent leur **déclaration** sur **papier** ;
- aux personnes dont le **conjoint** est **décédé** dans le courant de l'année 2021 : elles n'ont pas accès au dossier de pension en ligne du conjoint décédé, mais elles doivent tout de même remplir une déclaration d'impôts ;
- aux **administrateurs de biens** : ils n'ont pas accès au dossier de pension en ligne des pensionnés ;
- dans certains cas, aux personnes qui reçoivent une pension au taux de ménage et qui déclarent une partie des revenus de leur conjoint.



L'envoi des versions papier a commencé début mars. La plupart des pensionnés ont reçu leur exemplaire au plus tard **dans le courant d'avril 2022**, les derniers devraient le recevoir dans le courant du mois de mai.

Si le pensionné ou un héritier désire malgré tout une version papier, il peut toujours la demander.

Il peut **demandeur** une version papier :

- via notre **site www.fichefiscale.be** ;
- en téléphonant au **numéro spécial Pension**
 - **1765** depuis la Belgique (gratuit)
 - **+32 78 15 1765** depuis l'étranger (payant)et en choisissant l'option 4 ("Vous voulez une version papier de votre fiche fiscale?") après le choix de la langue.

Et cela 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7.

Pour faire cette demande, le pensionné a besoin de son **numéro du Registre national**.

Un héritier, autre que le conjoint, peut également demander de ces 2 manières la fiche fiscale d'une personne décédée (le conjoint survivant reçoit une fiche sur papier – voir ci-dessus).

Le pensionné peut lire toutes ces infos à son aise sur www.fichefiscale.be.

Il y retrouve aussi [ce petit film qui explique ces principes de manière visuelle](#).

Données de contact pour le grand public

- www.fichefiscale.be
- www.mypension.be
- Numéro spécial Pension gratuit depuis la Belgique : 1765
 - Choisissez l'option 4 après le choix de la langue pour demander une version papier ou un duplicata de votre fiche fiscale.
 - Payant depuis l'étranger : +32 78 15 1765